



Resiliation cours minerve

Par **MorganeP**, le **13/11/2014** à **09:13**

Bonjour
Je viens ici chercher un peu d'aide car je suis dans une situation délicate.
Il y a deux ans, j'ai entamé une formation au cours minerve, avec la somme de 86 euros à payer chaque mois.
Le suivi de cette école est plus que déplorable, les journées de rencontres sont également payantes, il n'y a aucun suivi au niveau de leurs enseignants (pseudo enseignants je suppose).
Il y a deux mois, j'ai envoyé une lettre recommandée les informant que je voulais résilier et que, comme c'est indiqué sur leur site, j'avais largement payé les 30% du montant total. Ils m'ont répondu par lettre recommandée également que c'était impossible, que les choses ne se passaient pas comme ça et que je devais régler les 4 mois restant de cette formation.
N'ayant pas répondu à leur courrier, c'est le service de recouvrement qui m'a appelé sur mon téléphone portable plusieurs fois, de façon très agressive. N'ayant jamais répondu car je travaillais, ils m'ont laissé plusieurs messages, assez menaçants, me réclamant ce paiement au plus vite. Puis le service de recouvrement m'a écrit sur ma boîte mail, et m'a même envoyé un lien pour que je paye en ligne ce que je leur dois. Ce que je n'ai pas fait.
Comment me sortir de cette situation. Car il me semble que les coups de téléphone, messages laissés sur la boîte vocale ou autres mails n'ont aucune valeur juridique.
Merci d'avance.
morgane

Par **pat76**, le **20/11/2014** à **14:43**

Bonjour Morganer
Vous aviez envoyé une lettre de résiliation du contrat de formation à distance par courrier recommandé avec avis de réception?
Vous avez gardé une copie de votre lettre?
Sur l'avis de réception il est indiqué à quelle date votre lettre a été reçu par les Cours Minerve.
Un conseil, imprimez les mails et les sms que vous recevez. Notez le jour et l'heure de chaque appel et si possible enregistrez la conversation s'il devait y avoir un

nouvel appel.rnrnTout cela vous permettra de déposer plainte pour harcèlement moral contre les Cours Minerve.rnrnAttendez la suite sans vous inquiéter et surtout ne payez rien.